



FFHANDBALL

Alain JOURDAN,
Vice-Président en charge des Territoires

Claude SCARSI
Trésorier Général

A Madame la Présidente ou Monsieur le Président de Ligue,
A Mesdames et Messieurs les Présidents de Comités,
A Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux de Structures,
A Mesdames et Messieurs les Directeurs, Managers ou faisant fonctions

Objet : Procédure de consultation électronique des clubs

Chers ami (e) s

Le groupe de travail réuni vendredi 17 avril 2020, dans le cadre de la mise en place de la possibilité pour ceux qui le souhaitent et en fonction des évolutions règlementaires, a échangé, réfléchi et adopté des dispositifs mis en place face à la situation créée par la pandémie du COVID19. Il vous propose les différentes alternatives pour vous permettre de procéder à des consultations de vos clubs par voie électronique ou par visioconférence. Ces propositions ont été validées par le Président et le Bureau Directeur en date du 17 avril 2019.

Les ordonnances adoptées par le gouvernement peuvent permettre en effet de recourir à des modes de participation tels que vote à distance ou consultation écrite dans le respect des règles applicables aux assemblées, en particulier celles qui concernent l'information de leurs membres et les droits de ces derniers.

Il est nécessaire de rappeler d'abord que, sauf si cela existe dans vos statuts ou vos règlements intérieurs, le vote n'a aucune obligation d'être anonymisé excepté pour des votes concernant des personnes. Je précise aussi qu'en cas de carence de cette procédure dans vos textes, ce sont les textes fédéraux qui font référence, lesquels ne précisent simplement (article 12.6 des statuts) que « *Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes, en particulier l'élection du conseil d'administration, ont lieu à bulletin secret* ».

Jacques BETTENFELD, Claude PERRUCHET, Michel PERSIAUX et moi-même restons à votre disposition pour ces questions règlementaires.

La solution proposée par le groupe de travail pour la consultation électronique est le dispositif « FORMS » qui est intégré dans le pack OFFICE 365, mis à la disposition de la FFHandball pour toutes les ligues et tous les comités.

La DSI fédérale a ouvert un « webinaire » (séminaire par Internet) qui se déroulera le jeudi 23 avril 2020 à 11 h (heure métropolitaine) à partir d'un lien. Celui-ci vous sera adressé si vous ne l'avez pas reçu. Nous restons avec Monique ANSQUER, Cathy NEVEU, Marie-Christine BIOJOUT et les services fédéraux à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires. Si vous n'êtes pas disponible à ce moment-là, vous avez la possibilité d'aller chercher sur le site fédéral des vidéos qui vous donneront l'intégralité de la conférence et les questionnements qui la suivront.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

D'autre part Cathy NEVEU est en train de préparer selon le modèle utilisé par la Ligue de Bretagne, une déclinaison de la temporalité de cette procédure. Il est important de respecter les délais qui existent dans vos règlements pour la convocation, de prévoir un délai d'échanges pour permettre à vos clubs de pouvoir poser les questions qui concernent les résolutions proposées et de vous organiser pour y répondre et enfin d'appliquer aux votes les quotités de voies prévues par vos statuts.

Je voudrai aussi préciser, pour ceux qui le souhaitent, que la FFHandball poursuit sa prospection pour trouver soit un logiciel qui permette de prendre en charge ce type de vote (y compris allant jusqu'à l'anonymisation) soit une société qui, à des tarifs intéressants, puisse à votre charge vous permettre de réaliser ce type de procédure. Je rappelle que la FFHandball ne participera pas à ce type de prise en charge sachant que la FFHandball utilise ces procédures depuis maintenant 2014 et qu'elles nous donnent entièrement satisfaction. Il faut comprendre aussi que les engagements financiers fédéraux soient priorisés vers la reprise des activités à la rentrée 2020-21 à la suite de la période difficile que nous venons de traverser et qui va perdurer en septembre 2020.

En ce qui concerne les ligues UM auxquelles ce courrier est aussi adressé, je précise qu'un dispositif particulier sera mis en place. Une réunion spécifique et des contacts seront à votre disposition pour pouvoir organiser ce type de consultations. Nous vous préciserons toutes ces données lors de notre prochaine réunion qui devrait avoir lieu selon nos engagements entre le lundi 27 et le mercredi 29 avril 2020 à 20 h (heure de Paris) en attente du décret ministériel imminent concernant les AG fédérales.

Il y a aussi 2 éléments que je souhaiterai évoquer avec vous, elles concernent plutôt les clubs.

1. Si des clubs souhaitent utiliser ces dispositifs, ils en ont la possibilité ainsi que d'autres moyens dont nous disposons à la FFHandball. Marie-Christine BIOJOUT est à votre disposition pour cette question et d'autres dans le cadre du Service aux Clubs.
2. Enfin, il me paraît important d'être attentif aux clubs qui ne pourraient pas accéder à ces moyens dans de bonnes conditions pour des raisons de couverture territoriale nationale mais aussi pour des raisons diverses que nous devons entendre. Il s'agit avant tout de notre fonction d'aide que les clubs doivent pouvoir trouver auprès de l'ensemble des structures fédérales.

Bien amicalement à tous.

Alain JOURDAN

Vice-Président en charge des Territoires

Claude SCARSI

Trésorier Général